

Centrale nucléaire de Chinon
37420 Avoine

Document rédigé le :
6 septembre 2012

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS SUR LA COMMUNE

- Risques identifiés par la base Gaspar : Inondation, [Rupture de barrage](#)
- Sismicité : zone 2 – aléa faible
- Risques soumis à PPR :
PPR Inondations Loire (Val de Bréhémont et Langeais) approuvé le 21/06/2002.

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS SUR LA CENTRALE

- Risques majeurs : **inondation par rupture de digue, rupture de barrage, aléa sismique faible**

SOMMAIRE

- Localisation sur photographie aérienne et plan cartographique
- Localisation de la centrale au regard du zonage des risques définis par les documents réglementaires
- Localisation de la centrale au regard du risque de remontée de nappe

AVERTISSEMENT

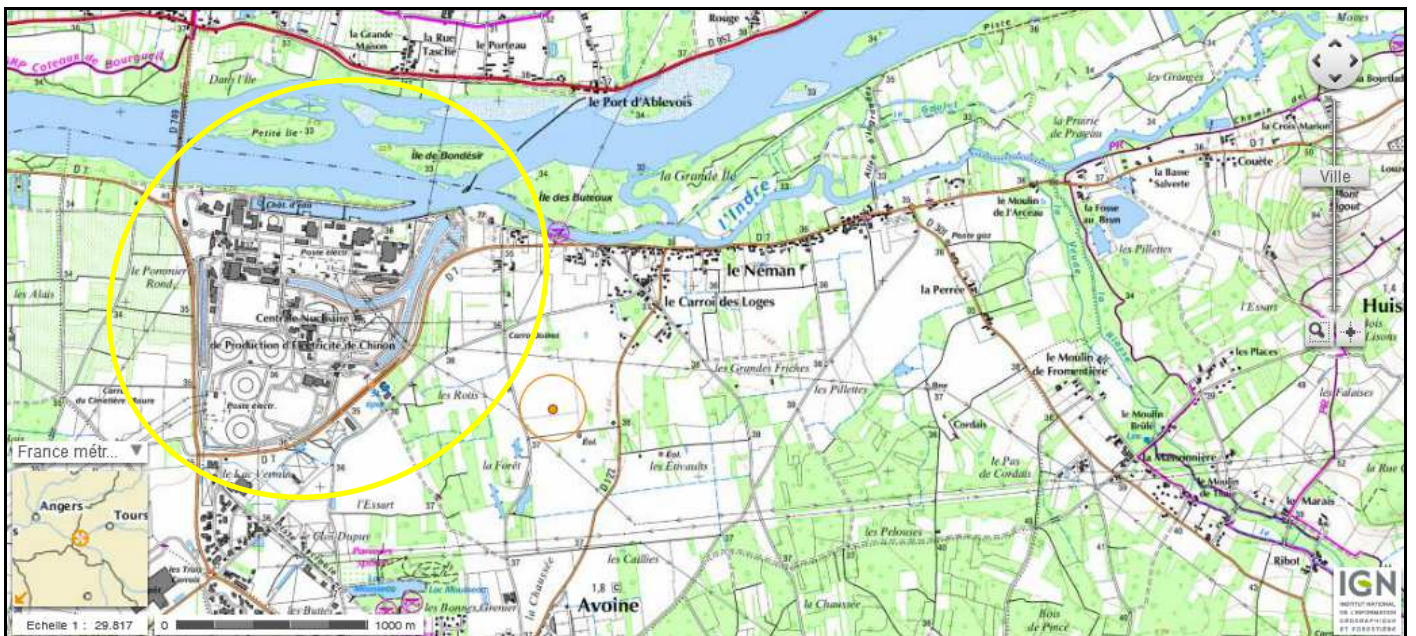
Cet état des risques est basé sur les seuls documents relatifs aux risques naturels et technologiques (PPR, zones de sismicité) mis à disposition par les sites des autorités (préfecture, DDTM, Prim.net). Par conséquent, nous n'avons mené aucune étude spécifique sur le site de cette centrale.

Document réalisé par Cédric Moro



www.i-resilience.fr

LOCALISATION DE LA CENTRALE



○ Localisation de la centrale sur la photographie aérienne et la carte IGN (© IGN).

LOCALISATION DE CENTRALE AU REGARD DES PPR ET ZONES DE SISMICITE

Commune d'AVOINE

Nature et intensité du risque d'inondation

La commune est concernée par des inondations de type :

- Inondation de plaine par débordement des rivières suivantes : la Loire, l'Indre, et la Vienne. Le bourg d'Avoine est inondable par débordement direct de la Vienne, et/ou reflux des eaux de la Loire. Les eaux empruntent une légère dépression naturelle dont l'origine se situe aux lieux-dits « les bas prés » et « la prairie du Véron », face au bourg de Thizay.
- Inondation du val par surélévation de la nappe phréatique

Coté Loire, la hauteur des plus hautes eaux connues, correspondant à la crue de 1856, atteint 38 m NGF à l'amont du hameau du Néman et 37 m NGF à l'aval de la commune (37,15 m NGF au pont de Port-Boulet). Pour le bourg d'Avoine, le niveau des plus hautes eaux connues est fixé par le projet de protection à 34,60 m NGF.

Définition des niveaux d'aléas d'inondations

pour la vallée de la Loire
et retenus dans les plans de prévention des risques de la Loire

- | | |
|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 - Aléa faible : | profondeur de submersion inférieure à 1 mètre, sans vitesse de courant marquée. |
| 2 - Aléa moyen : | profondeur de submersion comprise entre 1 et 2 mètres, avec vitesse de courant nulle ou faible, ou inférieure à 1 mètre avec vitesse marquée. |
| 3 - Aléa fort : | profondeur de submersion supérieure à 2 mètres, avec vitesse de courant nulle à faible, ou profondeur comprise entre 1 et 2 mètres, avec vitesse moyenne ou forte, ou bande de 300 mètres en arrière des levées. |
| 4 - Aléa très fort : | profondeur de submersion supérieure à 2 mètres, avec vitesse de courant moyenne ou forte, ou zones de dangers particuliers (aval de déversoirs, débouchés d'ouvrages...) |

Projet de protection du 15 septembre 2009 :

Au niveau du bourg d'Avoine, l'atlas des zones inondables de la Vienne, porté à la connaissance de la commune en juillet 2008, fait apparaître, en cas de crue majeure, que des zones réputées non-inondables dans le PPR de Loire seraient en fait inondables.

Pour tenir compte de ces informations nouvelles, un projet de protection a été arrêté par le Préfet le 15 septembre 2009. Ce projet de protection, déclaré d'intérêt général par arrêté du 19 janvier 2010 (PIG) constitue une mesure transitoire avant la mise en révision - à moyen terme - des PPR inondation de la Loire.



Direction
Départementale
de l'Équipement
d'Indre et Loire
Service urbanisme
aménagement
et environnement



Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE

Avoine

Extrait du PPR inondation du Val de Bréhémont-Langeais

approuvé le 21 juin 2002

Plan de situation

A zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle

A1 aléa faible

A1a secteur fréquemment inondable
par débordement de rivière

A2 aléa moyen

A2a secteur fréquemment inondable
par débordement de rivière

A3 Aléa fort

A3a secteur fréquemment inondable
par débordement de rivière
ou remontée de nappe.

A4 aléa très fort

B zone inondable urbanisée

B1 aléa faible

B1b centres bourgs anciens et centres villes
à forte densité de constructions et / ou d'habitants

B2 aléa moyen

B2b centres bourgs anciens et centres villes
à forte densité de constructions et / ou d'habitants

B3 aléa fort

B3b centres villes et centres bourgs anciens
à forte densité de constructions et / ou d'habitants

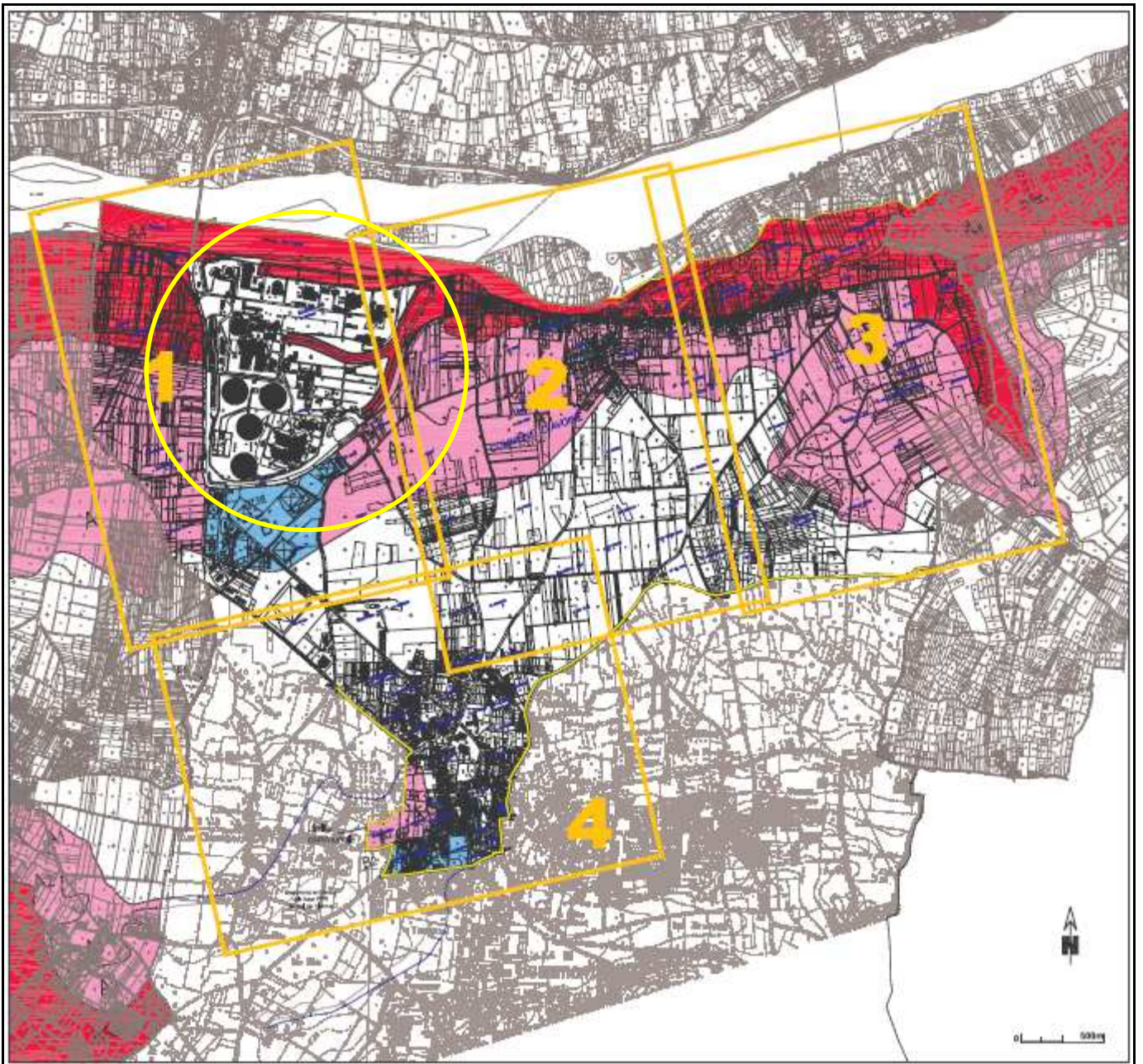
---| 46.50 |--- Cote des plus hautes eaux connues - en m , NGF -
— · — · — Limite de zone ou de secteur
— + — Limite communale

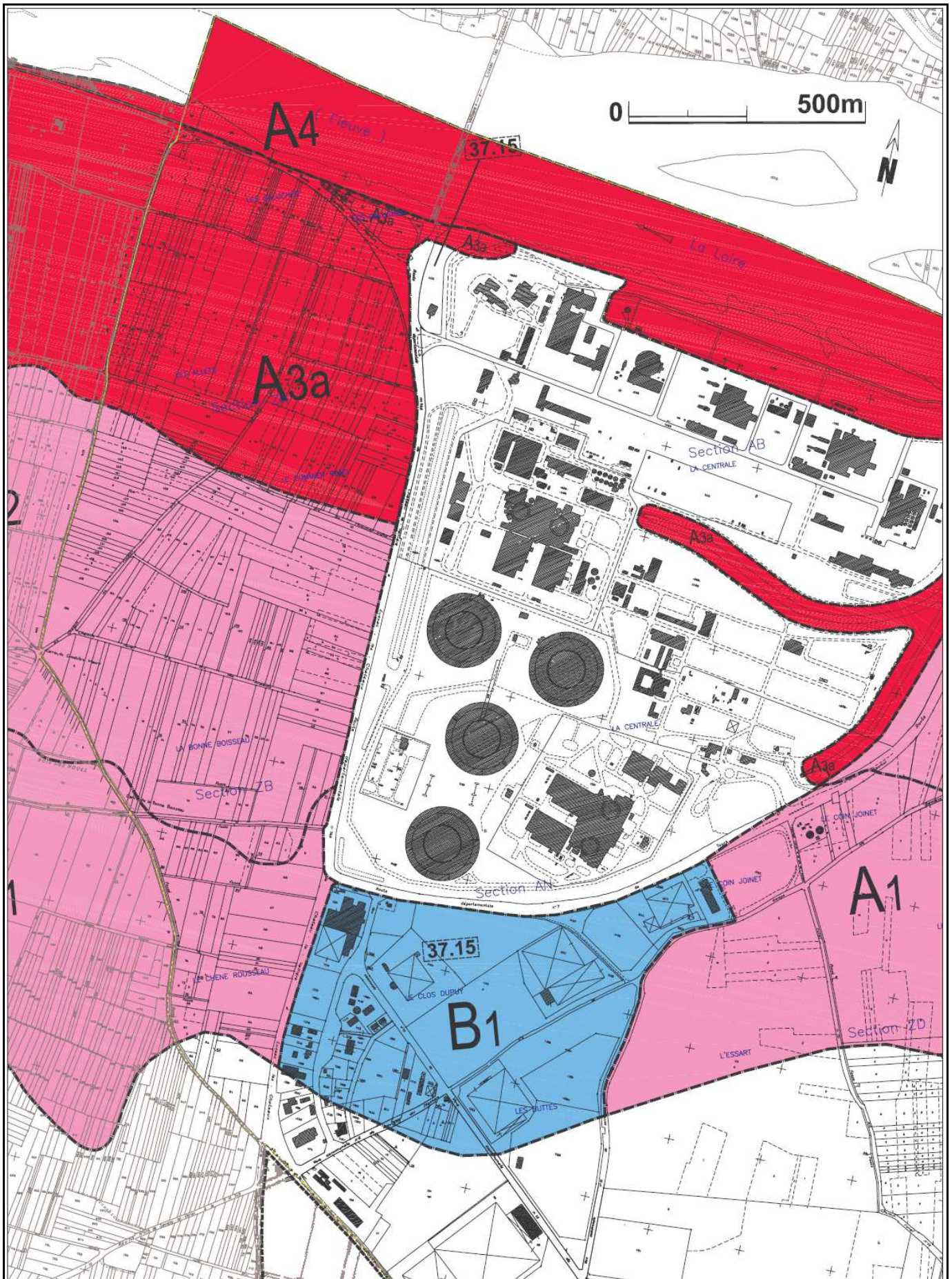
 A4 , A1a , A2a , A3a

 B1 , B2 , B3

 A1 , A2 , A3

 B1b , B2b , B3b









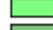


Avoine Extrait du PPR inondation du Val de Bréhémont-Langeais - approuvé le 21 juin 2002 -

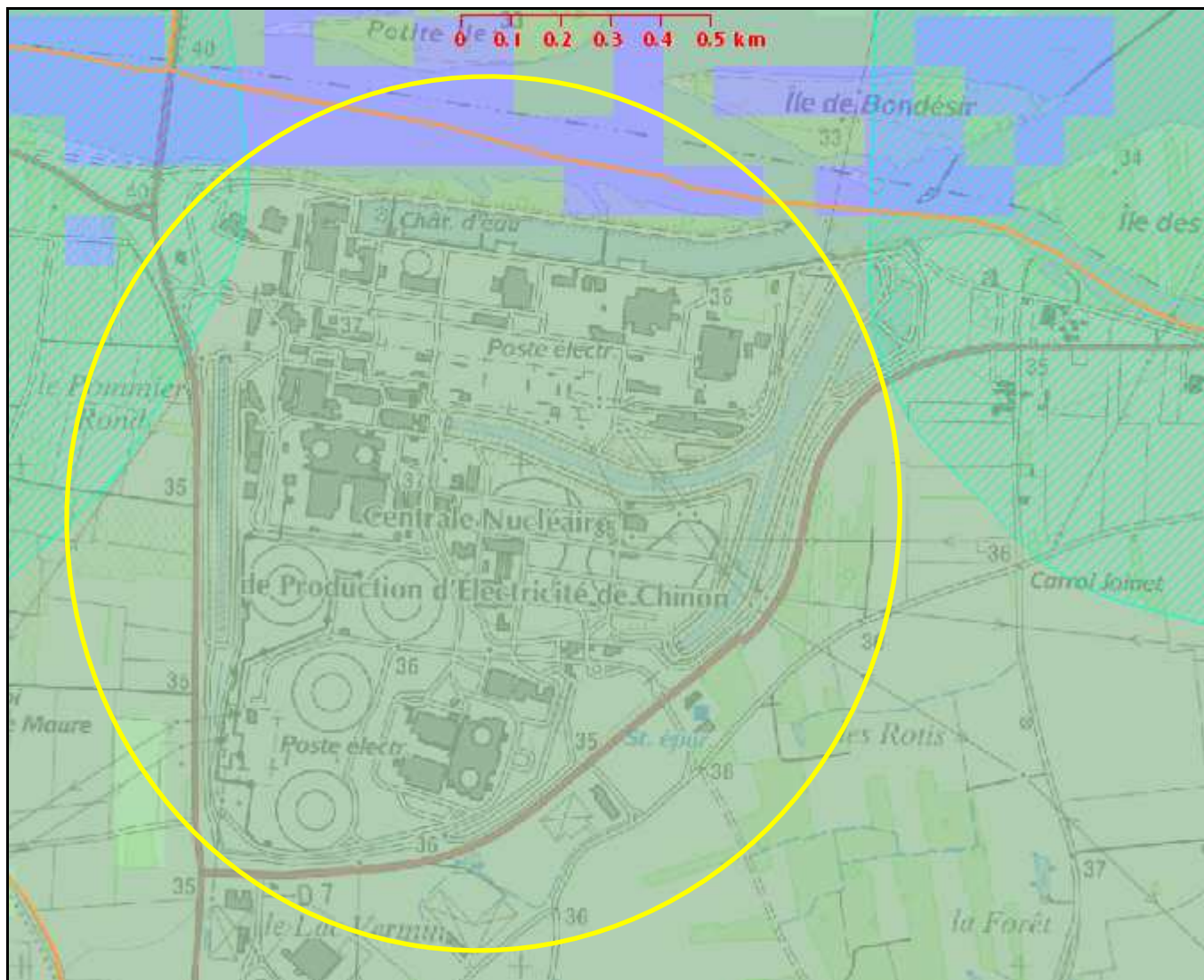
Planche 1

Sur cette carte, la centrale nucléaire est située en plaine inondable.

LOCALISATION DE CENTRALE AU REGARD DU RISQUE DE REMONTEE DE NAPPE

Légende des remontées de nappes

-  Nappe sub-affleurante
-  Sensibilité très forte
-  Sensibilité forte
-  Sensibilité moyenne
-  Sensibilité faible
-  Sensibilité très faible
-  Non réalisé



La centrale se situe en zone d'aléa très faible au regard de l'aléa remontée de nappe